



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



Orientations de la Région pour Natura 2000

**COPIL N2000 FR8201677 – Milieux alluviaux du Rhône
aval et FR212010 – Printegarde**

7 mars 2025



-

Modalités d'organisation de la gestion et de la gouvernance

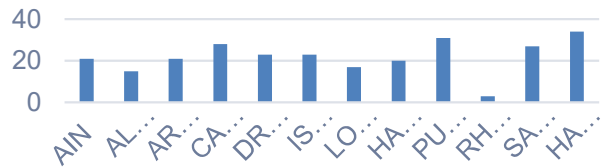
Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

- Natura 2000 : une politique européenne, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- Loi 3DS => Au 1^{er} janvier 2023, les Régions deviennent Autorité administrative des sites Natura 2000 terrestres
- L'Etat reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France (désignation des sites, rapportage, instruction des évaluations d'incidence...)



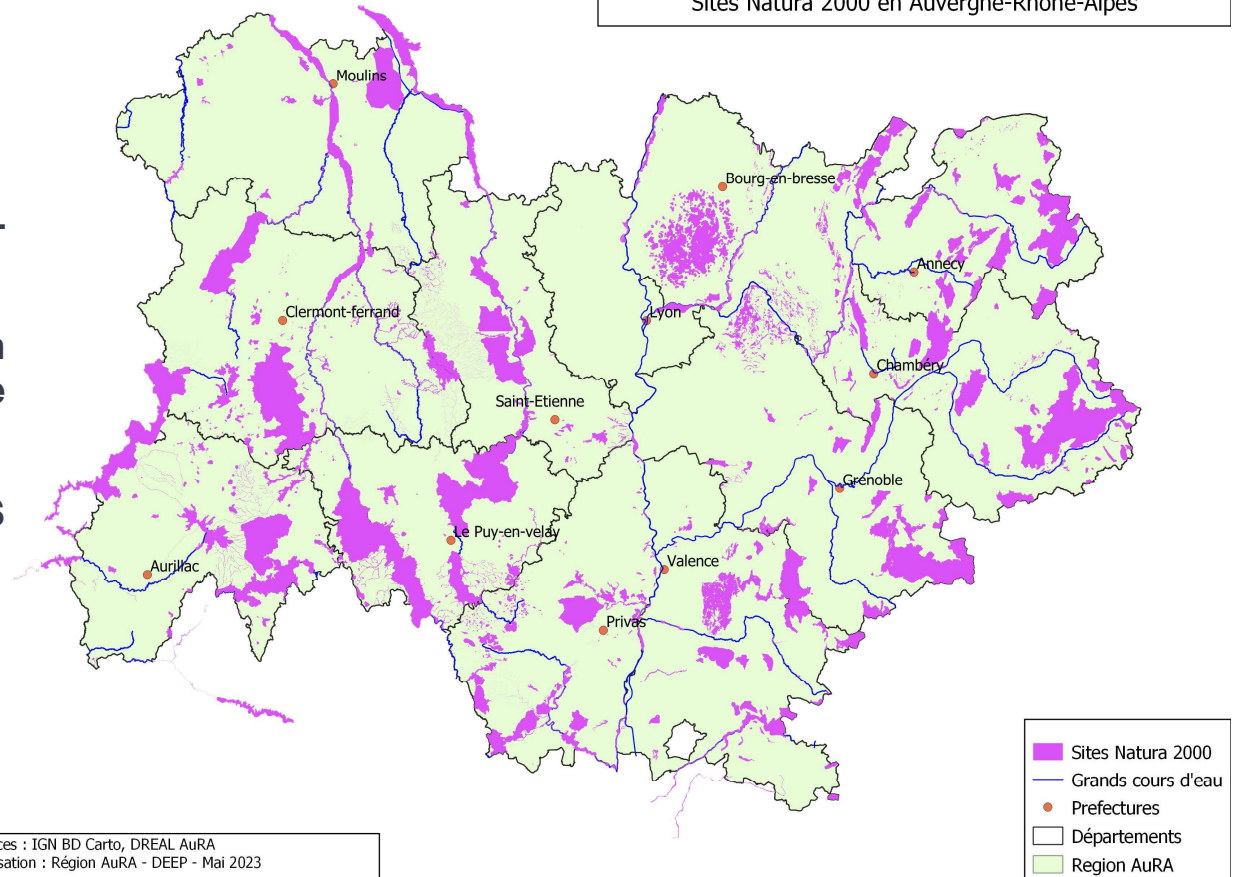
- 261 sites N2000 en AURA (dont 6 inter-régionaux)
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sous l'autorité administrative d'une autre Région
- 83% de ZSC (habitats), 17% de ZPS (oiseaux)
- 938 450 ha, soit 14,2% du territoire

Nombre de sites N2000 par département



Sources : IGN BD Carto, DREAL AuRA
Réalisation : Région AuRA - DEEP - Mai 2023

Sites Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes



- Sites Natura 2000
- Grands cours d'eau
- Prefectures
- Départements
- Region AuRA

5 objectifs pour la nouvelle politique Natura 2000

1. Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées

2. Concilier les usages

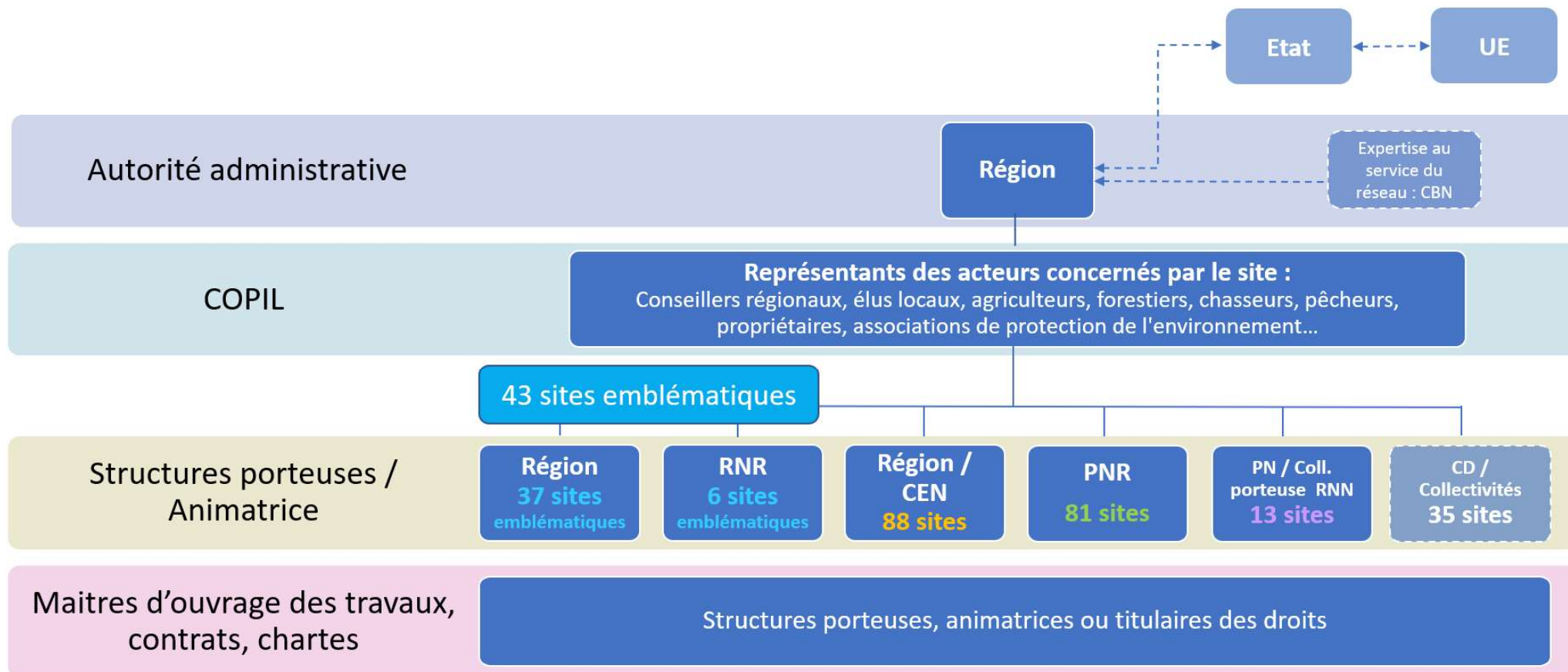
3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

4. Optimiser la gestion des sites N2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique

5. Faire connaître

Organisation du réseau Natura 2000

Nouvelle politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter de 2024



Les chiffres indiqués sont provisoires, en attente d'une stabilisation début 2025.

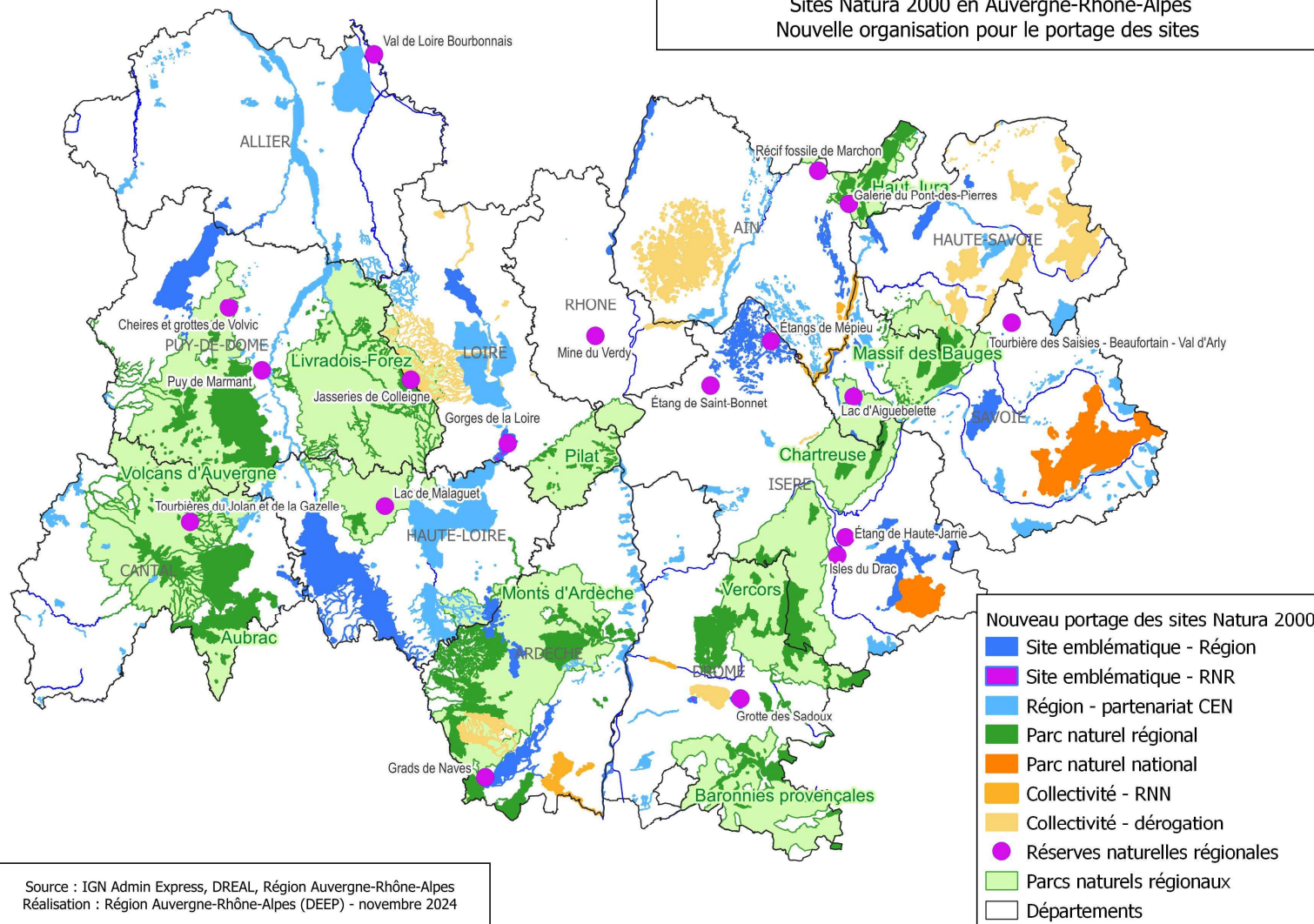


LES PRINCIPALES MODALITÉS DU DÉPLOIEMENT

- Deux vagues de déploiement : 1er janvier 2024 et 1er janvier 2025, pour faciliter la transition.
- Souhait d'une continuité dans l'animation.
- Souhait que les élus locaux restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000 (COPIL), en tant que membres ou présidents.
- Souhait de poursuivre l'articulation forte de la politique Natura 2000 avec les politiques locales existantes

Projection du réseau régional Natura 2000

Sites Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes
Nouvelle organisation pour le portage des sites



Les sites emblématiques



- **43 sites emblématiques** sur l'ensemble du territoire régional ;
- 37 sites gérés directement par la Région et en **proximité** ;
- Une équipe à terme composée de 10 agents régionaux avec chacun un portefeuille d'environ 4 sites ;
- Un objectif d'**exemplarité** en matière de préservation de la biodiversité et de **mise en valeur** spécifique.

Les principaux axes de travail de l'équipe dédiée seront, au regard des enjeux identifiés sur chaque site :

- D'assurer une concertation locale de grande proximité ;
- De déployer les Documents d'objectifs (DOCOB) ;
- D'assurer le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces des sites ;
- D'organiser des actions de sensibilisation des publics et de valorisation des sites ;
- De piloter et coordonner des actions de restauration, de préservation et de valorisation des habitats et espèces ;
- De sensibiliser les acteurs du territoire.

—

Etat des lieux pour les sites
« Milieus alluviaux du Rhône aval »
« Printegarde »

Souhait d'intégration de ce site dans les sites emblématiques régionaux :

- Les sites emblématiques feront l'objet d'une mise en valeur et d'une attention spécifique de la part de la Région : un objectif d'exemplarité et de mise en valeur

Modalités d'organisation de la gestion et de la gouvernance



- Articuler la gestion des deux sites Natura 2000

Concrètement :

⇒ Des réunions conjointes entre les deux sites Natura 2000

⇒ Complémentarité et mutualisation des outils mis à disposition